

# INFORMATIONS SANITAIRES

14 janvier 1994

Vol. 7 - N° 2

## Sommaire

Maladie de Newcastle au Zimbabwe	7
Peste porcine classique en Bulgarie	7
Maladie de Newcastle en Allemagne	8
Maladie de Newcastle en Belgique	9
Peste porcine classique en Allemagne	10

### MALADIE DE NEWCASTLE AU ZIMBABWE

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 7 janvier 1994 du Docteur S.K. Hargreaves, directeur des services vétérinaires, ministère du sol, de l'agriculture et de l'aménagement rural, Harare :*

S. R. - 2 N° 1

*Date finale de la période du rapport précédent : 30 décembre 1993 (voir Informations sanitaires, 7 [1], 2).*

*Date finale de la période du présent rapport : 7 janvier 1994.*

*Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : la zone communautaire de Sengwe ayant une faible densité de villages et de fermes, le nombre de foyers reste faible. La mortalité est également faible (environ 5 000 volailles). La zone infectée se situe dans une région très reculée, bien à l'écart des centres d'élevage de volailles et d'autruches.*

*Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : environ 100 000 oiseaux ont été vaccinés à ce jour dans la zone communautaire de Sengwe.*

\*  
\* \*

### PESTE PORCINE CLASSIQUE EN BULGARIE

*Texte d'une télécopie reçue le 11 janvier 1994 du Docteur N.T. Belev, Délégué de la Bulgarie auprès de l'OIE, Sofia :*

S. R. - 1

*Date de la première constatation de la maladie : 3 janvier 1994.*

*Date présumée de l'infection primaire : 16 décembre 1993.*

*Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).*

*Identification géographique du foyer : commune de Montana, département de Montana.*

Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1	sui	41	15	12	29	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : porcs à l'engrais.

Commentaires relatifs au diagnostic : épreuve d'immunofluorescence.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : les porcs ont été alimentés avec des eaux grasses.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : abattage sanitaire et mise en interdit.

\*  
\* \*

### MALADIE DE NEWCASTLE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 11 janvier 1994 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

S. R. - 2 N° 11

Date finale de la période du rapport précédent : 30 décembre 1993 (voir Informations sanitaires, 6 [50], 190).

Date finale de la période du présent rapport : 31 décembre 1993.

Nombre de foyers distincts à ce jour : quarante-quatre (44).

Identification géographique des nouveaux foyers :

43. Bad Doberan, Land du Mecklembourg-Poméranie

44. Trier-Saarburg, département de Trier, Land de Rhénanie-Palatinat.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
43	avi	71	2	15	56	0
44	avi	663	663	0	663	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : poulets de chair.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : foyer n° 43 : achat d'oiseaux ; foyer n° 44 : origine inconnue, recherches en cours.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire.

\*  
\* \*

## MALADIE DE NEWCASTLE EN BELGIQUE

Texte d'un télex reçu le 12 janvier 1994 du Docteur J. Tambreur, chef du service vétérinaire, ministère de l'agriculture, Bruxelles :

S. R. - 2 N° 6

Date finale de la période du rapport précédent : 21 novembre 1993 (voir Informations sanitaires, 6 [45], 174).

Date finale de la période du présent rapport : 20 décembre 1993.

Date présumée de l'infection primaire : 8 janvier 1993.

Nombre de foyers distincts à ce jour : quarante-et-un (41).

Identification géographique des nouveaux foyers : province d'Anvers :

39. commune de Ravels

40. commune de Zandhoven

41. commune de Lint.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
39	avi	58	41	35	23	0
40	avi	16	12	12	4	0
41	avi	62	10	7	55	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : élevages amateurs. Foyer n° 39 : poules, faisans et paons, foyer n° 40 : poules et paons ; foyer n° 41 : poules.

Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause : isolement du virus de souche vélogène.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :

- 1) Dans la zone de protection d'un rayon d'au moins 3 km autour des foyers :
  - tout détenteur de volailles est tenu de faire examiner deux fois par semaine toutes les volailles de son exploitation par un vétérinaire agréé ;
  - les transports de volailles sont interdits, à l'exception des transports de volailles destinées à l'abattoir, dans des véhicules scellés et moyennant une attestation signée d'un vétérinaire agréé ; pour les autres types de volailles et les oeufs à couver, certaines dérogations peuvent être accordées ;
  - le transfert et l'épandage des litières et du fumier de volailles sont interdits ;
  - les oiseaux (pigeons inclus) des exploitations situées à moins de 500 m d'un foyer doivent être enfermés.
- 2) Dans la zone de surveillance d'un rayon d'au moins 10 km autour des foyers, tout détenteur de volailles est tenu de faire examiner une fois par semaine toutes les volailles de son exploitation par un vétérinaire agréé.
- 3) La vaccination des volailles est obligatoire dans tout le pays.

\*  
\* \*

## PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 12 janvier 1994 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

Date finale de la période du rapport précédent : 3 janvier 1994 (voir *Informations sanitaires*, 7 [1], 5).

Date finale de la période du présent rapport : 7 janvier 1994.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1994 : quatre (4).

Identification géographique des nouveaux foyers : Vechta, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2	sui	680	40	0	680	0
3	sui	270	53	0	270	0
4	sui	807	32	1	806	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : porcs à l'engrais.

Commentaires relatifs au diagnostic : isolement du virus.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : contamination de voisinage.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire. Toutes les mesures sanitaires nécessaires ont été prises.

\*  
\* \*